

DIX RECOMMANDATIONS POUR L'EUROPE

Co-signées par le Mouvement européen-France, l'Association Réalités et Relations Internationales (ARRI), Europe Avenir, EuropaNova, la Ligue européenne de coopération économique (LECE), et l'Union des Fédéralistes européens.

ÉCONOMIE

1. L'Union européenne devrait se doter d'un budget alimenté par des ressources européennes autonomes et suffisantes basées sur :

- les droits de douane et prélèvements agricoles
- une part de TVA communautaire
- des taxes européennes spécifiques (sur les transactions financières, le carbone, les activités polluantes, ...)

Ce budget devrait progressivement atteindre une taille significative de l'ordre de 5% du PIB européen afin de financer des dépenses d'intérêt commun : grandes infrastructures, aménagement du territoire, recherche et innovation, protection sociale, mobilité des jeunes européens, action extérieure ...

Il devrait être piloté par un véritable Ministre des Finances européen qui serait en même temps Vice-Président de la Commission; il devrait être voté et contrôlé par le Parlement européen.

2. L'Union européenne (en commençant par la zone Euro) devrait disposer de la faculté d'émettre une dette communautaire sous la forme :

- d'émissions obligataires garanties par le budget de l'Union et destinées au financement d'investissements nouveaux,
- d'émissions de bons à court terme (de quelques mois à deux ans) pour faire face à des aléas conjoncturels.

Cette dette devrait être gérée par un Trésor européen rattaché au Ministre des Finances européen.

3. L'Union européenne devrait franchir une nouvelle étape vers l'harmonisation fiscale entre ses membres. Cela impliquerait de rapprocher progressivement - autant que de besoin - les assiettes et les taux d'imposition dans trois domaines :

- les impôts indirects (dont la TVA)
- l'impôt direct sur les sociétés et, à terme, sur les particuliers
- l'imposition des revenus de l'épargne et du patrimoine.

INSTITUTIONS

4. Les élections européennes devraient être organisées simultanément (sur un ou deux jours) dans toute l'Union, si possible dans la semaine du 9 mai - et une fraction des sièges des députés européens devrait être réservée à des membres élus sur des listes globales à l'échelle de l'Union.

5. Les fonctions de Président de la Commission et du Conseil européen devraient être jumelées et il conviendrait d'envisager, à terme et en fonction de l'évolution de l'opinion publique, l'élection de ce Président au suffrage universel direct.

6. Après les élections européennes de 2014, une Convention devrait être convoquée pour préparer un projet de révision des Traités ou, éventuellement, un projet de Constitution européenne.

SYMBOLES

7. La France devrait signer officiellement la déclaration sur les symboles européens (drapeau, hymne, devise, journée de l'Europe, Euro) annexée au Traité de Lisbonne.

8. La journée de l'Europe et la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale devraient être regroupées le 9 mai dans tous les pays de l'Union.

9. Les billets de banque européens devraient afficher les figures de grands hommes et femmes européens et un timbre postal européen devrait être créé.

10. L'Union devrait être visible en tant qu'entité dans le domaine du sport (hymne et drapeau) lors des compétitions à l'échelle européenne et internationale - et des équipes et compétitions spécifiquement européennes devraient être créées dans certains sports.